



Chers parents d'élèves de l'école Le Cèdre,

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous apporter des précisions relatives aux conditions d'organisations de l'année scolaire 2022-2023. En effet, vous êtes plusieurs à nous avoir interpellés sur « le non-renouvellement d'un poste d'ATSEM¹ » pour la prochaine rentrée. L'annonce ayant été faite lors du dernier conseil d'école le 11 mars dernier.

L'école maternelle accueillera en septembre prochain une centaine d'enfants (inscriptions en cours) répartis en quatre classes (petite section, petits/moyens, moyens/grands, grande section). Nous aurons la chance de retrouver quatre professeurs titulaires à temps complet², qui sont et resteront les référents des enfants.

Nous assistons le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants, en mettant à disposition trois ATSEM.

Le nombre d'agents spécialisés mobilisé par la mairie a toujours été – lors du fonctionnement ordinaire – de trois agents titulaires à temps complet.

A l'occasion du congé maternité d'une des agentes, une autre agente renfort a été engagée pour son remplacement. L'équipe municipale a choisi de conserver cette agente renfort pour amoindrir l'impact sur les enfants des protocoles liés à la crise sanitaire ainsi que les travaux d'extension de l'école. Le contrat à durée déterminée de cette agente arrive à son terme à la fin de cette année scolaire.

Nous vous confirmons qu'un nouveau renfort sera mis en place pour la rentrée 2022, par un contrat d'apprentissage petite enfance ; à l'instar de la micro-crèche. Par ailleurs, l'Education Nationale peut mobiliser deux services civiques de 24/heures par semaine chacun³.

Nous vous réaffirmons notre engagement pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants au sein du groupe scolaire. L'école maternelle disposera à la rentrée scolaire d'avril de locaux supplémentaires dévolus à la sieste des petits ; le restaurant scolaire sera agrandi et son acoustique améliorée pour permettre de rendre la pause méridienne plus agréable (fluidité et autonomie via le passage en mode self). Enfin, les études techniques déterminant les travaux lancés pour l'amélioration de la qualité de l'air et des performances énergétiques du groupe scolaire (isolation, capteurs de CO2, réfection du mode de chauffage et de ventilation) sont déjà en cours.

Le conseil municipal

¹ ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

² Information communiquée par Mme LECLERC, Inspectrice, le 15 Mars

³ Information communiquée par Mme LECLERC, Inspectrice, le 15 Mars